



**CUMUNITÀ  
D'AGGLUMERAZIONE  
DI BASTIA**

*Conseil du 27 janvier 2025*

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL**

**DE LA**

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA**

**Objet : Transformation d'un emploi permanent à temps complet**

L'An Deux Mille Vingt Cinq, le 27 janvier à 17h30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGIO.

**PRÉSENTS :** Gilles BATTESTI, Marie-Christine BERTOLUCCI, Jean-Jacques BIAGGINI, Jeanne CALLIER, Carulina COLOMBANI, Emmanuelle de GENTILI, Didier GRASSI, Mattea LACAVE, Serge LINALE, Jean-Charles LEONARDI, Florence LOMBARDO, Thérèse LORENZI, Jean-Louis MILANI, Julien MORGANTI, Marie-Hélène PADOVANI, Martine PERFETTINI, Emmanuel PETRI-GUASCO, Bruno POLIFRONI, Ivana POLISINI, Louis POZZO DI BORGIO, Gérard ROMITI, Michel ROSSI, Hélène SALGE, Pierre SAVELLI, Pierre-Baptiste SIMONI, Paul TIERI, Christelle TIMSIT

**ONT DONNE POUVOIR :**

Marie-Dominique GIAMARCHI à Marie-Christine BERTOLUCCI  
Jean-Jacques PADOVANI à Marie-Hélène PADOVANI  
Pierre-Michel SIMONPIETRI à Louis POZZO DI BORGIO  
Emma MUSSIER à Michel ROSSI  
Leslie PELLEGGRI à Pierre SAVELLI  
Linda PIPERI à Ivana POLISINI  
Jean-Michel SAVELLI à Jeanne CALLIER  
Jean ZUCCARELLI à Hélène SALGE

**ABSENTS :**

Christine MALAFRONTÉ, Jean-Martin MONDOLONI, Philippe PERETTI, Gilles SIMEONI, Françoise VESPERINI,

**QUORUM : 21**

Pierre Baptiste SIMONI est désigné secrétaire de séance.

**Objet : Transformation d'un emploi permanent à temps complet**

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant la nécessité de repositionner les postes vacants sur le grade correspondant au niveau de recrutement initial ;

Vu le tableau des effectifs ;

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire et le rapport présenté ce jour ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

**DÉCIDE (À l'unanimité)**

- De transformer le poste suivant :

Numéro du poste de travail	Poste de travail	Numéro du poste budgétaire	Financement actuel	Nouveau financement
PT-00345	Mécanicien poids lourd	PB-00360	Cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux	Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux

**DIT**

Que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges, des agents nommés, sont inscrits au budget, au chapitre 012 ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus



LE PRÉSIDENT

Louis POZZO DI BORGO

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans le délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)